



Assurance d'un prêt immobilier et don d'organe.

Par fonteu, le 19/04/2016 à 20:10

Bonjour,

Un membre de ma famille a besoin d'une greffe de rein et j'envisage la possibilité de lui faire un don d'organe.

J'ai contracté des assurances dans le cadre de prêts immobiliers accordés il y a cinq ans, pour une durée de quinze ans.

Ma question est :

Si je fais cette intervention avec les risques qu'elle peut entraîner, serais-je toujours couvert pas ces contrats d'assurances étant donné qu'elle est volontaire et non imposée par mon propre état de santé.

Dans l'attente d'une réponse.

Salutations.